Prier seul au dernier rang

Par l’imam Muhammad Nasir-ud-Din Al-Albani

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَـٰنِ ٱلرَّحِيمِ

Question : si vous entrez au masjid et que le premier rang de la prière est complet, pouvez-vous tirer quelqu'un derrière pour qu'il puisse prier avec vous (au deuxième rang) ou devez-vous prier seul ?

Réponse : si le hadith sur le fait de tirer quelqu'un en arrière du premier rang pour que l'on ne prie pas seul au deuxième rang était authentique, il serait obligatoire de baser l'avis sur celui-ci. Cependant, sa chaîne de narration n'est pas authentique, comme je l'ai expliqué dans Irwa-ul-Ghalil et As-Silsila Ad-Da'ifa (deuxième volume). Donc, puisque ce hadith n'est pas authentique, la personne qui entre au masjid alors que le rang devant lui est complet, doit essayer de s’insérer dans le rang devant lui.

C'est possible dans la plupart des cas, en ces temps où une majorité de musulmans a abandonné l'acte de se joindre fermement (en se serrant ensemble) dans les rangs de prière, beaucoup d'entre eux ne sont pas debout serrés dans les rangs. Ainsi s'il constate que la rangée est complète, il doit faire de son mieux pour y trouver un espace vide, même s'il doit faire un geste à celui à côté duquel il veut prier, afin de créer un espace pour qu’il puisse entrer. Mais s'il ne peut faire cela, parce que les gens dans le rang sont étroitement serrés ou parce que certains des prieurs ne lui font pas de place, alors il peut rester debout seul au deuxième rang et sa prière sera valable. Ceci parce que le prophète (Prières et bénédictions d’allah sur lui) a dit : « Pas de prière pour celui qui prie seul dans le rang » seulement en référence à la mesure et à la capacité de chacun, comme pour tout autre acte d'adoration.

Nous savons, par exemple, que se tenir debout pour la prière obligatoire est un pilier (de la prière). Donc, si quelqu'un prie assis tandis qu'il a la capacité d'être debout, sa prière n'est pas valable. Cependant, s'il n'est pas capable de se tenir debout, il peut alors prier assis, comme le prophète (Prières et bénédictions d’allah sur lui) a dit : « priez debout. Mais si vous n'en êtes pas capables, (priez) alors assis. Mais si vous n'en êtes pas capables, (priez) alors sur votre lit. » De même pour le cas de celui qui prie seul derrière le rang, à la condition qu’il ne puisse pas se joindre au rang qui est devant lui. Ainsi le hadith : « Pas de prière pour celui qui prie seul derrière le rang », s’applique plus probablement à celui qui prend cette question à la légère ou à celui qui se détourne de cette règle. Comme cela est fait par beaucoup de personnes, particulièrement ces mu'adhins qui ne se joignent pas aux rangs, mais prient plutôt seuls, debout près de la porte (du masjid). Donc ces individus sont ceux que le hadith désigne.

Quant à l'homme qui entre au masjid et essaye de se joindre au rang, mais n’y parvient pas, même si personne ne vient le rejoindre (dans le deuxième rang), alors il peut prier seul. Et Allah ne charge pas une âme d'une responsabilité, sans qu'Il lui ait donné la capacité d'accomplir cette responsabilité. Ceci est l’avis de Shaikh-ul-Islam Ibn Taimiya.

Source : Magazine Al-Asaalah (n°10)
Traducteur : Abu maryam
Traduit en français par les salafis de l’Est